

Indiquez si la demande de permis est pour vous ou un tiers afin de passer à l'étape suivante.



2d

Cliquez sur la flèche et précisez votre relation avec la personne détenue.



2e

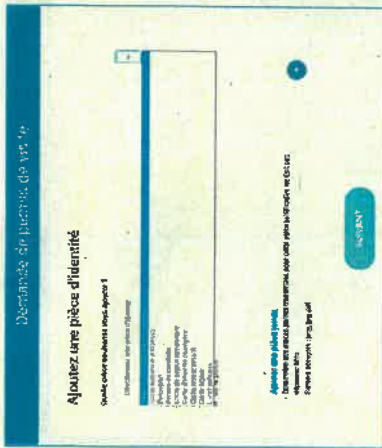
Ajoutez votre photo d'identité en cliquant sur le « + ». Une fois enregistrée, cliquez sur « Suivant » pour passer à la prochaine étape.



2f

La photo d'identité doit être récente et de bonne qualité. L'établissement pénitentiaire peut vous demander une nouvelle photo si cette dernière ne convient pas.

Cliquez sur la flèche pour sélectionner la pièce d'identité que vous souhaitez ajouter. Cliquez ensuite sur le « + » pour l'enregistrer, enfin cliquez sur « Suivant » pour passer à la prochaine étape.



2g

Cliquez sur le « + » pour joindre votre justificatif de domicile puis cliquez sur « Suivant » pour passer à la dernière étape.



2h

Vous pouvez intégrer un commentaire facultatif si vous souhaitez communiquer une information supplémentaire à la direction de l'établissement.

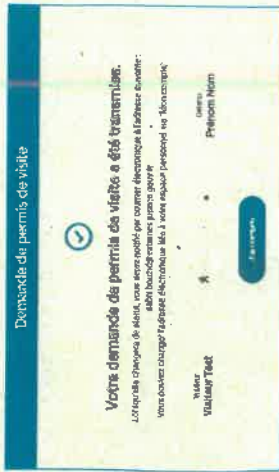


2i

3. Confirmation de l'envoi de votre demande de permis de visite

3a

La demande de permis de visite est alors transmise à l'établissement pénitentiaire. Un courrier électronique d'accusé de réception de votre demande est envoyé à l'adresse mail qui est enregistrée sur votre compte personnel.



3b

Retrouvez le statut de vos demandes de permis de visite en cliquant sur l'onglet « Permis » dans le menu principal puis sélectionnez « Demande de permis ».



Si vous rencontrez des problèmes sur le portail :
Contactez le support depuis le bouton « Contact » dans le menu du site www.penitentiaire.justice.fr